

**Travaux au
Quai d'Orsay**

RIFSEEP

**Restauration
collective**

Rénovation du site du Quai d'Orsay : enfin une vraie politique immobilière du MAEDI à Paris ?

La réunion de concertation du 4 mars 2015 est présidée par le directeur général de l'administration et de la modernisation (DGA), entouré de représentants de DIL, BAU et RH1D. La CFDT est représentée par Anne Colomb, Nadine Monchau et Denise Dariosecq.

Une réflexion globale et prospective

Le DGA replace les travaux de rénovation du bâtiment du Quai d'Orsay (QO), non plus dans le seul cadre de la rénovation de l'aile des Archives, comme cela avait été initialement envisagé, mais dans une réflexion globale et prospective sur le ministère, logé, pour ce qui est du site du Quai d'Orsay, dans un bâtiment à contraintes patrimoniales.

Il indique que l'objectif poursuivi à terme est de regrouper les personnels franciliens dans trois bâtiments : Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve. Plusieurs défis doivent être relevés parmi lesquels les risques de crues, les mises aux normes électriques et de ventilation, l'adaptation des espaces à la vie sociale, les obligations de sécurité...

A partir de l'existant, il convient de recenser les besoins à plus long terme du MAEDI, et de mettre à profit les obligations de rénovation pour concevoir des bâtiments fonctionnels et répondant aux normes de tous ordres (sociales, environnementales, sécuritaires, d'accessibilité, etc.).



© Ministère des Affaires étrangères/Frédéric de La Mure

La réflexion sur les travaux au QO doit englober les autres emprises immobilières. La Courneuve, avec ses « beaux » espaces, est ainsi appelée à devenir une « belle » implantation du MAEDI car le bâtiment sera à terme mieux connecté. En ce qui concerne le bâtiment du QO, une seule entrée, rue Esnault Pelterie, est aujourd'hui utilisée par toutes les personnes entrantes (RV du ministre, agents, personnes extérieures fréquentant le dispensaire...) ce qui peut poser des problèmes.



Rénovation Quai d'Orsay (suite)

Encore beaucoup d'inconnues

Le DGA insiste sur le fait que rien n'est à ce stade décidé pour le Centre enter-ré - pourrait-on y installer la cantine ? des salles de réunion ? -, pour l'Aile des gardes - le dispensaire, ouvert sur l'extérieur, pose des problèmes de sécurité, va-t-on le déplacer ? - et pour le restaurant administratif - il faut trouver des solutions au problème de sécurité et au problème de loyer -.

En réponse aux questions des organisations syndicales, l'administration répond que la relocalisation des quelque 400 agents du site Invalides ne sera pas possible tout de suite, qu'on ne touchera pas à l'hôtel du ministre, monument historique, que les jardins sont également un espace protégé mais qu'on peut les inclure dans la réflexion, que le budget alloué aux travaux (40 M€) pourrait bénéficier d'une rallonge de 10M€ si le MAEDI présente un beau projet, mais pas au-delà.

Relogement à l'extérieur de 180 agents dès 2016

Des études techniques exhaustives ont été lancées qui vont durer toute l'année 2015, avec la commande notamment de diagnostics techniques très précis (présence ou non d'amiante, etc.). Afin de leur éviter des nuisances, le déménagement des personnels travaillant sur les lieux impactés par les travaux est prévu à la rentrée 2016. Environ 180 agents concernés devraient être relogés à partir de septembre 2016 dans le bâtiment des jardins du ministère de la Défense, proche du Quai d'Orsay.

Les travaux seront réalisés sur deux années (2017-2018). L'administration souligne que les travaux devront se dérouler dans un cadre qui ne doit pas être créa-

teur de nuisances pour les collègues impactés par les travaux. Une équipe administrative a été mise au point pour suivre ce dossier (DIL, comité de pilotage présidé par le SG). Le MAEDI aura recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) disposant de toutes les compétences nécessaires (expert patrimonial, expert en questions environnementales). Le dispositif devait être présenté au Ministre le 10 mars. Des points d'information seront faits bimestriellement au fur et à mesure de l'avancée du dossier. Le calendrier de réalisation comprend deux ans d'études préparatoires et deux ans de travaux.

Prendre en compte les conditions de travail

La réflexion engagée sur ces questions devra se faire en liaison avec les objectifs de la Charte du temps et de l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, dans le cadre du dialogue social.

La CFDT rappelle le problème posé par les open spaces du site Convention, facteurs de stress, de problèmes de santé et de mauvaises conditions de travail ainsi que le manque de salles de réunion.



© Ministère des Affaires étrangères et européennes, animation - Artphoto

De la PFR au RIFSEEP : exercice impossible et/ou réforme absurde ?

Réunion du 5 février 2015

Régime
indemnitaire

L'administration est représentée par la sous-directrice RH1 et des représentants des bureaux RH1C et RH1B. La CFDT est représentée par Vanessa Reznik et Thierry Duboc. La sous-directrice RH1 indique qu'une réunion se tiendra avec la DGAFP le 9 février 2015. La réunion de ce jour permettra à l'administration de faire remonter les interrogations des organisations syndicales en ce qui concerne la réforme indemnitaire.

L'administration rappelle les éléments déjà évoqués lors de la réunion de concertation du 9 octobre dernier. Cette réforme officialisera la suppression de la prime de fonctions et de résultats (PFR) et instituera le « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), comme le demande la DGAFP. Le nouveau régime s'appliquera au 1^{er} juillet 2015 aux agents de catégories C, aux CAE, aux SAE, aux SCH et aux traducteurs. Les derniers à passer seront les ASIC, les SESIC et les ministres plénipotentiaires. On évoquera à ce moment-là, la prime informatique de la filière SIC.

Un « schéma stratégique » (sic) visera à lister tous les corps et ainsi que toutes les primes ministérielles et interministérielles (IAT, primes de rendement, prime « de difficulté administrative »...) afin de les faire disparaître et de les intégrer dans le RIFSEEP.

En réponse aux interrogations de la CFDT, l'administration indique que les primes informatiques des SCH (programmeurs) et SAE (ex-attachés analystes) ont été intégrées dans

la PFR. Quant aux primes des conducteurs automobiles, une partie sera intégrée dans le RIFSEEP mais il n'y aura pas de perte au niveau des heures supplémentaires (250 h.).

Un exercice impossible

Avant même que les organisations syndicales s'expriment, l'administration convient que la double contrainte « personne ne doit y perdre » et « exercice à coût constant » n'est « pas simple », voire « un peu étrange ». « Si personne ne doit y perdre, personne n'y gagnera non plus ». L'objectif de l'administration ne sera donc « pas trop ambitieux ». Tous les syndicats, CFDT en tête, s'étonnent eux aussi d'un équilibre global qui mène au statu quo (CFDT), d'une situation absurde (USASCC), d'une occasion manquée (CFTC)...

Un calendrier serré

Cette réforme doit se faire à compter du 1^{er} juillet pour les catégories A, B et C (« PFR classique ») en même temps que le basculement sur le logiciel SIRHIUS. En revanche la PFR des emplois supérieurs (sous-directeurs, etc.) ne basculera pas. Les postes de directeurs adjoints, qui ne sont pas des emplois fonctionnels, bénéficieront d'un taux majoré. Les projets d'arrêtés seront soumis pour avis formel au prochain comité technique ministériel. L'objectif de la Fonction Publique est de faire basculer tout le monde au plus tard en 2017.



Statu quo de fait pour la nouvelle cartographie

Pour les catégories A et B, comme personne ne doit y perdre (et donc personne y gagner...) la cartographie existante sera reprise quasiment à l'identique et légèrement « lissée » ! L'administration admet que cette cartographie de la PFR « n'est « pas parfaite et suscite des interrogations » mais laisse entendre qu'elle n'avait guère le choix. Pour les corps de catégories C, l'administration affirme qu'elle s'est basée sur les critères de la fonction publique et les a déclinés d'une façon la plus équitable possible. Conformément au décret et à la circulaire d'application, pour chaque corps un nombre limité de groupes de fonctions sera réparti de la façon suivante : deux groupes pour les agents de catégorie C, trois groupes pour les agents de catégorie B, quatre groupes pour les agents de catégorie A contre cinq aujourd'hui. Une « fourchette » sera instituée, dont on comprend qu'elle servira à faire entrer les cinq groupes de la PFR dans le cadre un peu plus étroit du RIFSEEP. Les directions ont été consultées de déterminer le classement des agents dans les groupes « mais les retours de propositions sont de nature diverse » (Commentaire : on ne va tout de même pas reprocher à la hiérarchie de n'avoir pas compris un exercice dont tout le monde s'accorde à penser qu'il est absurde).

La CFDT fait remarquer que le RIFSEEP ne règlera en rien le défaut majeur que présentait la PFR, à savoir la multiplicité des critères utilisés pour établir la cartographie : fonctions d'encadrement, technicité et expertise, sujétions particulières, degré d'exposition du poste. Faute d'une hiérarchisation ou d'une pondération objective entre ces critères, ils resteront à géométrie variable et l'arbitraire qui prévalait pour l'attribution de la PFR continuera à perdurer.

La CFDT demande comment il se fait qu'un sort particulier est fait aux « affectataires » de la DRH, - ces agents de

catégorie B se retrouvent au groupe 2 – contrairement à leurs collègues gestionnaires qui n'ont pas la chance de travailler dans cette sous-direction. Sourires gênés du côté de l'administration...

La NBI vit sans doute ses dernières heures

La CFDT rappelle que vu les conditions dans lesquelles s'annonce cette réforme (coût constant), elle demande que la NBI soit préservée mais que l'on prenne garde à ce que les points de NBI et les taux majoré de RIFSEEP ne soient pas systématiquement attribués aux mêmes agents. Plusieurs syndicats, dont la CFDT, demandent, par souci de transparence, une remise à plat des critères et de la cartographie de la NBI.

L'administration rappelle que la NBI est « dans le viseur de la DGAFP » et qu'il faudra à nouveau en discuter au moment de procéder au toilettage de la NBI. Mais un tel toilettage n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat...

Conclusion : tout ça pour ça !

Plusieurs agents de la DRH mobilisés pour bâtir un « schéma stratégique », une administration qui doute elle-même de l'utilité d'une réforme qu'elle est chargée de conduire sous l'œil de la Fonction publique, des organisations syndicales invitées à des réunions de dialogue social dans lesquelles il leur est impossible de faire la moindre proposition vu l'étroitesse du cadre proposé, un statu quo de fait pour les critères d'attribution et la cartographie d'un régime indemnitaire dont il n'est pas possible de corriger les défauts... La mise en place du RIFSEEP, au MAEDI comme ailleurs, s'annonce d'ores et déjà comme un flop retentissant.

Restauration collective

Restauration collective

Le secrétaire de la section CFDT-MAE de Paris a écrit au directeur général de l'administration pour s'étonner de l'augmentation brutale des tarifs appliqués aux collègues en fonctions sur le site Invalides, qui déjeunent au restaurant de la rue Barbey de Jouy, et lui demander d'aligner les tarifs de restauration AURI sur les tarifs appliqués aux autres agents parisiens du Département.

Monsieur le Directeur général,

Lors du comité d'action sociale du 4 février dernier, a été évoquée la flambée des tarifs du restaurant AURI (Ministère de l'Agriculture) auquel se rendent les agents du site des Invalides. Aucun de ces tarifs AURI n'a fait l'objet d'une discussion, ni d'une annonce lors du groupe de travail « restauration collective » qui s'est réunie à deux reprises en fin d'année 2014 et qui a abordé la question des tarifs EUREST/COMPASS.

La section Paris de la CFDT-MAE s'est livrée à un comparatif des nouveaux tarifs AURI et COMPASS que vous voudrez bien trouver en annexe de ce courrier. Cette étude fait apparaître une différence de prix de 12 à 46,5%, selon le groupe tarifaire, en défaveur des agents affectés aux Invalides. Ainsi, un agent relevant du groupe 2 paie son repas 4,1€ au restaurant AURI au lieu de 2,9€ au restaurant EUREST, soit un tarif de 41,38% supérieur à celui de ses collègues parisiens de la même administration.

Cette rapide étude fait apparaître une différence tarifaire excessive entre les différents restaurants administratifs auxquels les agents des sites parisiens ont recours, selon leur affectation. Une telle disparité n'est pas normale, en tant qu'elle est contraire à l'équité.

La CFDT-MAE vous serait reconnaissante de bien vouloir prendre toute mesure utile en vue d'un alignement des tarifs des repas appliqués à nos collègues parisiens des Invalides sur ceux qui le sont aux agents bénéficiant de la prestation EUREST/COMPASS.

Vous remerciant par avance...

Comparatif des tarifs EUREST/COMPASS et AURI

Groupes	Compass	Auri	%	Différence
1	2,85 €	3,20 €	12,28%	0,35 €
2	2,90 €	4,10 €	41,38%	1,20 €
3	3,35 €	4,65 €	38,81%	1,30 €
4	5,35 €	7,20 €	34,58%	1,85 €
5	5,70 €	8,35 €	46,49%	2,65 €
6	8,20 €	9,85 €	20,12%	1,65 €



Avis aux adhérents : le syndicat CFDT-MAE recrute !



Le syndicat CFDT-MAE prépare la relève de plusieurs de ses permanents à Paris et à Nantes lors du mouvement de l'été prochain. Les tâches confiées aux permanents sont variées et concernent notamment le suivi de dossiers revendicatifs (rémunérations, évaluation, formation professionnelle, avenir du réseau culturel, retraites, volontaires internationaux, etc.), la participation aux instances de dialogue social formelles et informelles, l'accueil des adhérents et des salariés, la communication, l'organisation du syndicat (préparation et suivi des instances du syndicat, trésorerie).

Conditions pour postuler : être fonctionnaire titulaire ou agent contractuel en CDI et être adhérent CFDT à jour de cotisation au moment du dépôt de la candidature. Pour plus de précisions sur le rôle des permanents syndicaux CFDT-MAE, voir le mémo « Qu'est-ce qu'un permanent syndical ? », en ligne sur notre site www.cfdt-mae.fr

Si vous souhaitez défendre vos convictions, si vous aimez travailler en autonomie tout en participant à un projet collectif, n'hésitez pas à nous rejoindre. Envoyez vos candidatures ou vos demandes de renseignements à l'adresse suivante : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Dernière minute...

Les grandes manœuvres autour du Quai d'Orsay s'accélèrent et le centre de santé du QO est menacé.

Nous y reviendrons dans la prochaine *Lettre du syndicat CFDT-MAE*, à paraître prochainement.

Sommaire

- Rénovation du site du Quai d'Orsay :
enfin une vraie politique
immobilière du MAEDI à Paris ? **p. 1-2**
- De la PFR au RIFSEEP : exercice
impossible et/ou réforme
absurde (réunion du 5 février 2015) **p. 3**
- Restauration collective **p. 5**

Rédacteurs : Anne Colomb, Denise Dariosecq, Hervé Goudal,
Nadine Monchau, Vanessa Reznik

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides - 75700 Paris
Tél. 01 53 69 36 99 - Fax 01 53 69 37 34
- 11, rue de la Maison Blanche - 44035 Nantes
Tél. 02 51 77 25 81 - Fax 02 51 77 26 21

Site internet : www.cfdt-mae.fr

facebook <https://www.facebook.com/cfdt.mae>

 (@CFDTMAE)

Issn 2259-6453